

### ANNEXE 3. PROCÉDURE DE DÉPISTAGE

| Province            | Spectro-mètre de masse en tandem (MS/MS)  | Résultats positifs au dépistage  |                        | Résultats négatifs au dépistage                 |
|---------------------|---|--|------------------------|---|
|                     |   | Suivi de la procédure après des résultats positifs<br>Centres régionaux de traitement  | Recherche des porteurs | Rapport au dispensateur de soins ou à l'hôpital |
| Alberta et T.-N.-O. | Oui   | Le laboratoire communique avec le dispensateur de soins et le centre de traitement régional. Le dispensateur de soins et le centre de traitement régional décident qui communiquera avec la famille. S'il n'y a pas de dispensateur de soins indiqué sur la demande de test, le centre de traitement régional communique avec la famille.  | Non: à l'étude         | Oui   |
| C.-B. et Yukon      | Oui   | Le laboratoire appelle le dispensateur de soins indiqué sur la demande de test de dépistage néonatal. Le dispensateur de soins communique avec la famille.   | Non                    | Oui   |
| Manitoba            | Non   | Si les résultats sont à risque élevé, le centre de traitement régional communique avec la famille. Si les résultats sont à risque modéré, on demande au dispensateur de soins indiqué sur la demande de test de communiquer avec la famille pour répéter le test.  | Non                    | Oui   |
| T.-N. et Labrador   | Non   | Le laboratoire appelle le dispensateur de soins indiqué sur la demande de test. Le dispensateur de soins communique avec la famille.   | Non                    | Oui   |
| N.-É.               | Oui   | Le laboratoire appelle le centre de traitement régional. Le centre de traitement régional communique avec le dispensateur de soins indiqué sur la demande de test et la famille.   | Non                    | Oui   |
| N.-B.               | Oui: fait en N.-É.<br>CH et PKU dépistage fait à l'hôpital régional de St. John.    | Le laboratoire communique avec le D' Sanderson (voir l'annexe 4) qui enverra une note au dispensateur de soins et(ou) la famille pour organiser un suivi. Le dépistage élargi a débuté en avril 2007. Les détails du processus de suivi n'étaient pas disponibles au moment de la rédaction.   | Non                    | Oui: via le dossier hospitalier                 |
| I.-P.-É.            | Oui: fait en N.-É.<br>CH et PKU dépistage fait à l'hôpital Queen Elizabeth I.-P.-É. | Le laboratoire informe le dispensateur de soins ou le pédiatre de garde. Le laboratoire ou le dispensateur de soins informe la famille.  | Non                    | Oui   |
| Ontario             | Oui   | Le laboratoire informe le centre de traitement régional. Le centre de traitement régional communique avec la famille pour donner un rendez-vous <u>ou</u> fait suivre les résultats et de plus amples renseignements au dispensateur de soins.   | Non: à l'étude         | Oui   |
| Québec et Nunavut   | Non   | <u>Dépistage sanguin</u> : Le laboratoire fait suivre les résultats à la famille et offre trois choix de centre de traitement régional. Les résultats sont expédiés au centre de traitement régional qui communiquera avec la famille pour donner un rendez-vous (habituellement, en moins de 24 heures).<br><u>Dépistage urinaire</u> : Le laboratoire fait suivre les résultats à la famille et une demande pour répéter le test — si encore élevé, la famille est référée au centre de traitement régional de son choix. Le laboratoire communique avec le centre de traitement régional et le dispensateur de soins. | Non<br><br>Non         | Sur demande uniquement<br><br>Non               |
| Sask.               | Oui   | Demande de répéter le test — si encore élevé, le laboratoire appelle le dispensateur de soins et le centre de traitement régional. Le centre de traitement régional communique avec la famille pour organiser un rendez-vous.  | Oui                    | Oui   |

